

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011 À 19 HEURES 30

L'An deux mille onze, le quinze du mois de septembre, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. CASTAINGS Dominique, conseiller municipal, a démissionné (par lettre datée du 24 juin 2011).

Appel des conseillers municipaux convoqués :

Présents : Mesdames CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, 2^{ème} adjointe, DASQUET Karine, 1^{ère} adjointe, FERREIRA Mireille, JOUSSELIN Nadine et SAUBION Béatrice,
Messieurs MEIRANESIO Laurent, MAUBOURGUET Jean-Pierre, LAPEYRADE Alain et TRAMBOUZE Bernard, Maire.

Absents : Mesdames HERRY Emmanuelle, absente, DARMAILLACQ Evelyne, 3^{ème} adjointe, absente, Monsieur CARAMANTE Ange, 4^{ème} adjoint, *représenté par M. TRAMBOUZE*

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Karine DASQUET se propose pour assurer le secrétariat de séance.

Vote pour sa désignation en tant que secrétaire de séance :

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 10
- pour : 10

ORDRE DU JOUR (par convocation du 9 septembre 2011)

1. Droit de préemption urbain
2. Affaires foncières
3. Impôts locaux
4. Locations communales
5. Fixation de tarifs
6. Dons
7. Personnel
8. Octroi de subvention
9. Assurances (avenants)

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 03 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière.

Cinq DIA (déclaration d'intention d'aliéner) ont été traitées ; elles n'ont pas fait l'objet de préemption. En voici le détail :

Bien vendu : terrain non bâti de 5.595 m², lieu dit Tine
Prix : 155.001 €

Bien vendu : bâti sur terrain de 7.365 m², à Pierresse
Prix : 400.000 € (apport en société)

Bien vendu : bâti sur terrain de 654 m², à Berguin
Prix : 172.500 €

Bien vendu : terrain non bâti de 1.233m², à Paile
Prix : 116.000 €

Bien vendu : bâti sur terrain de 1.028 m², à Pierresse
Prix : 190.000 €

2. AFFAIRES FONCIERES

M. VERHNES Sébastien est propriétaire du lot n° 20 au lotissement MESTEJOUAN.

Il souhaite le céder suite à un changement de sa situation patrimoniale.

En vertu de l'article 24 du cahier des charges du lotissement, le Conseil Municipal peut déroger à la règle d'interdiction de revente et peut autoriser celle-ci sous conditions.

Monsieur le Maire propose d'accorder à M. VERNHES l'autorisation de revente de son lot pour un prix identique à celui d'acquisition, à savoir 28.117,00 €, étant précisé que M. Patrice GALLEA de Linxe est la première personne à s'être portée acquéreur.

Vote pour approuver cette proposition :

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

3. IMPOTS LOCAUX

Reporté.

4. LOCATIONS COMMUNALES

4.1 LOCATION DU BATIMENT COMMERCIAL DE ST-GIRONS BOURG

Il s'agit d'attribuer le bâtiment communal commercial de Saint-Girons Bourg, (ex « L'Océana »), libéré par Melle Nathalie LARRIBAUD depuis le 30 juin 2011.

Rappel de la composition du bâtiment :

- partie à usage commercial : commerce, réserve, cuisine commerciale et personnelle
 - partie à usage d'habitation : 4 pièces dont une salle de bain
 - bâtiment détaché dont partie à usage de chambre froide, et terrain autour
- Superficie totale : 515 m²

Ces lieux forment une location indivisible à titre commercial pour le tout.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. VILLALARD Thomas et Mme MOREAU Angelina, demeurant au 1422, route de Mixe, 40260 LINXE, avec pour activité projetée une boulangerie-pâtisserie, et ce en début d'année 2012.

Prix du dernier loyer appelé : 400,00 € par mois, charges en sus

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour :

- attribuer la location aux personnes ci-dessus désignées pour une activité de boulangerie-pâtisserie
- maintenir le loyer à 400,00 € par mois, charges en sus, payable mensuellement et d'avance le 1^{er} jour de chaque mois
- fixer le dépôt de garantie à l'équivalent d'un mois de location
- désigner le cabinet notarial SCP PETGES-ROBIN à Castets pour l'établissement de l'acte de bail commercial, étant entendu que les frais sont à la charge des locataires
- autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents inhérents à cette décision.

Résultats du vote :

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- abstentions : 02 (Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés : 09
- pour : 08
- contre : 01 (M. MAUBOURGUET)

Dont délibération.

4.2 PRISE EN CHARGE DE FRAIS INCOMBANT AU LOUEUR

Mme Marta LAMAISON, locataire communale au 3392, route des lacs (ancien presbytère, logement Nord), s'est vu facturer une somme de 149,00 € par France Telecom pour le règlement d'un problème récurrent de connexion à l'Internet.

En effet, France Telecom sollicité pour identifier le problème a réalisé le même jour les travaux de réparation : il s'agissait d'un mauvais fonctionnement de la prise murale. Or, la charge de ce type de réparation incombe au loueur, la Commune.

En conséquence, il convient de rembourser le coût de la réparation, à savoir 149 €, à la locataire, Mme Marta LAMAISON.

Vote pour approuver ce remboursement :

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

5. FIXATION DE TARIFS

Concerne les activités du service ESCAL.

5.1 NATATION POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE

Activité à Aygueblue à St-Geours de Maremne ; coût de 640,00 € sur la base suivante :

- par trimestre
- pour 10 séances
- à raison de 45 minutes par séance
- pour 8 enfants

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour autoriser le paiement d'Aygueblue par acomptes, soit 1/3 au début de chaque trimestre :

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

5.2 AUTRES ACTIVITES DU SERVICE ESCAL

	<u>Coût de l'intervenant</u>
- atelier éveil musical de septembre 2011 à juin 2012 6 participants intervenant : Jean-Yves RIBAUD de Moliets	35€/séance
- atelier loisirs créatifs de septembre 2011 à juin 2012 intervenant : Marylin MENARD	30 €/séance
- cours de piano, individuel	30 €/séance
- cours de piano, à deux de septembre 2011 à juin 2012 Intervenant : Jean-Yves RIBAUD	30 €/séance
- atelier théâtre de septembre 2011 à juin 2012 intervenant : Marylin MENARD	50 €/séance
- cours de guitare, cours collectifs A	40 €/séance
- cours de guitare, cours collectifs B	30 €/séance
- cours de guitare, cours individuel de septembre 2011 à juin 2012 intervenant : Grégory SCHULTZ	20 €/heure
- atelier percussions d'octobre 2011 à juin 2012	75 €/séance
- atelier PILATES de septembre 2011 à juin 2012 intervenant : Maylis DESPAX (kiné Léon)	50 €/séance

- formation au PSC1 30€
Les 24, 25 et 27 octobre 2011
Infos en cours de diffusion

PLEIADES EVENEMENTS : 3 300,00 €
(week-end sans télé du 2 et 3 juillet 2011)
animation musicale du groupe CIE CIRCADIEM

GITE DU GOUTEUR : 458,82 €
(semaine théâtrale)
Hébergement pour 6 personnes pour séjour de 3 nuits

GITE DU GOUTEUR :
(festival Artyculture)
Hébergement : 3 chambres pour 1 nuit 151,95 €

GITE DU GOUTEUR :
(concert du 13 août)
Hébergement : 5 chambres pour 1 nuit 250,94 €

PLEIADES EVENEMENTS : 3 300,00 €
(inauguration Maison pour Tous le 10 septembre 2011)
animation par un groupe de 3 comédiens musiciens 2 700,00 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour l'approbation de ce qui précède :

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- abstention : 01 (M.MAUBOURGUET)
- exprimés : 10
- pour : 10

Dont délibération.

5.3 ACTIVITES A VENIR

Places de concerts :

- du 7 juillet : Les Tambours du Bronx . 9 places 243,00 €
- du 17 novembre 2011 : Le Lac des Cygnes ; 9 places 351,00 €
- du 7 décembre 2011 : Michael Flatley's Lord of the Dan ; 9 places 373,50 €

Vote pour approuver ce qui précède :

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- abstentions : 03 (M.MAUBOURGUET, Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés : 08
- pour : 08

Dont délibération.

6. DONS

Il s'agit d'accepter les dons destinés au financement des travaux d'art visant à rafraîchir la fresque peinte sur le château d'eau de Vielle par l'artiste peintre, Mme Anne LAROSE.

Coût de l'opération :

- œuvre réalisée par l'artiste peintre, Mme Anne LAROSE :	
. marché initial :	18 762,05 €
. avenant (pour conception et reproduction d'un livre reportage à offrir aux financeurs)	425,00 €
Soit un coût total de	19 187,05 €

Financement obtenu :

- SYDEC (points de rouille repris)	8 000 €
- ELECTRO France AQUITAINE	2 000 €
- camping ARNAOUTCHOT	
1 500 €	
- camping LE COL VERT	1 500 €
- camping EUROSOL	1 500 €
- LAFITTE TP	1 500 €
- D.R.T.	800 €
- AAI	800 €
- camping LES CAMPEOLES	1.000 €

Soit des dons pour une somme totale de **18 600,00 €**

La reprise intégrale de l'œuvre aura donc coûté à la Commune : **587,05 €**

Vote pour l'acceptation de ces dons :

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

7. PERSONNEL

7.1 AVENANT AU CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE SALAIRE (M N T)

Il s'agit de la modification du taux de cotisation de la garantie maintien de salaire souscrite auprès de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT). Ce taux passe de 1,86 % à 1,90 % à compter du 1^{er} janvier 2012.

Toutes les autres clauses du contrat initial restent inchangées.

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

8. OCTROI DE SUBVENTION

Il s'agit de décider du versement de la 2^{ème} partie de la subvention annuelle accordée à l'Office de Tourisme pour l'exercice de sa mission.

Pour mémoire, le Conseil Municipal avait décidé, cette année, de décomposer la subvention à l'Office de Tourisme en deux parties. La 1^{ère} octroyée au mois de mai était de 35.000 €. La subvention complémentaire sollicitée s'élève à 20 864 €.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour accorder cette somme de 20 864 € à l'Office de Tourisme et effectuer la modification budgétaire en découlant, à savoir :

- au compte 6574 + 12 000 €
- au compte 61523 - 12 000 €

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 10
- pour : 10

Dont délibération.

9. ASSURANCES (AVENANTS)

Ces avenants concernent le contrat flotte automobile.

9.1 AVENANT N° 43

Relatif à l'assurance du tracteur FIAT SANSIMMAT (loué auprès de LANDIMAT) contractée pour la période du 25 mai 2011 au 31 octobre 2011, pour un coût de 187,93 €.

Vote pour approuver cet avenant et autoriser le Maire à le signer :

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

9.2 AVENANT N° 44

Relatif à l'assurance de la Renault Clio (affectée au service police municipale) contractée pour la période du 03 juin 2011 au 1^{er} septembre 2011, pour un coût de 226,53 €.

M. MAUBOURGUET suggère d'étudier la formule de l'assurance au kilomètre qui s'avère plus économique. Monsieur le Maire fera procéder à l'étude.

Vote pour approuver cet avenant et autoriser le Maire à le signer :

- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

La séance est levée à 19 h 56.